

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance d'ajournement des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 24 septembre 2012 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
4. Finance et trésorerie
 - 4.5 Financement municipal
8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
 - 8.3 Mandat pour le colmatage de fissures d'asphaltage
10. Varia
 - 10.2 Création d'un code budgétaire pour l'acquisition d'œuvres d'art locales
 - 10.4 Demande d'aide financière par Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides – campagne 2012
11. Période d'information
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 12-09-342** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en ajoutant les points **8.4** Achat de tuyaux pour le système de réfrigération à l'aréna, **10.5** Demande d'aide financière par le Club de motoneige Saint-Donat – campagne promotionnelle 2012-2013 en Ontario, **10.6** Demande d'aide financière dans le cadre d'une campagne publicitaire en collaboration avec les stations de ski Mont-Garceau et La Réserve, **10.7** Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux manifestations touristiques et culturelles du CLD Matawinie et en retirant le point **10.4** Demande d'aide financière par Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides – campagne 2012.

4.5 Financement municipal

12-09-343 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 07-743 et 09-785, la Municipalité de Saint-Donat souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 octobre 2012, au montant de 2 135 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Donat a reçu les soumissions détaillées ci-dessous ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés mondiaux CIBC inc. Scotia Capitaux inc.	98,61100	101 000 \$	1,60 %	2013	2,73473 %
		104 000 \$	1,85 %	2014	
		107 000 \$	2,05 %	2015	
		110 000 \$	2,25 %	2016	
		1 713 000 \$	2,45 %	2017	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,27800	101 000 \$	1,50 %	2013	2,76022 %
		104 000 \$	1,75 %	2014	
		107 000 \$	2,00 %	2015	
		110 000 \$	2,15 %	2016	
		1 713 000 \$	2,40 %	2017	
Financière Banque Nationale inc.	98,60100	101 000 \$	1,60 %	2013	2,78465 %
		104 000 \$	1,90 %	2014	
		107 000 \$	2,10 %	2015	
		110 000 \$	2,25 %	2016	
		1 713 000 \$	2,50 %	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. Scotia Capitaux inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 135 000 \$ de la Municipalité de Saint-Donat soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc. Scotia Capitaux inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

4.5 Financement municipal

12-09-343

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Donat souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 135 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
07-743	1 301 000 \$
09-785	834 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu :

QUE le(s) règlement(s) d'emprunt indiqué(s) précédemment soit (soient) amendé(s), s'il y a lieu, afin qu'il(s) soit (soient) conforme(s) à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit (desdits) règlement(s) compris dans l'émission de 2 135 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 10 octobre 2012 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour la plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque nationale du Canada, 400, rue Principale, Saint-Donat, Québec, J0T 2C0.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Donat, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

4.5 Financement municipal

12-09-343 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 135 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 07-743 et 09-785, la Municipalité de Saint-Donat émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 10 octobre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 07-743 et 09-785, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8.3 Mandat pour le colmatage de fissures d'asphaltage

12-09-344

ATTENDU la nécessité d'effectuer ce type de travaux afin d'éviter l'endommagement majeur des chemins récemment pavés par la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation en début septembre 2012 à cet égard ;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes le 21 septembre 2012 à 10 h ;

ATTENDU le rapport du directeur des Travaux publics en date du 21 septembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de mandater la firme Cimota inc. pour le colmatage de fissures d'asphaltage pour un montant de 3,91 \$ / mètre linéaire, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres. Un montant maximal de 20 000 \$ sera prélevé à cet effet au sein du fonds de pavage de la Municipalité.

8.4 Achat de tuyaux pour le système de réfrigération à l'aréna

12-09-345

ATTENDU la nécessité de procéder à un tel achat de manière à assurer un entretien optimal de nos installations et ainsi permettre le bon déroulement de la prochaine saison ;

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation en début septembre 2012 à cet égard ;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes le 20 septembre 2012 à 9 h ;

ATTENDU le rapport du directeur des Parcs et Bâtiments en date du 24 septembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de procéder à l'achat de tuyaux pour le système de réfrigération à l'aréna auprès de Patrick Morin totalisant 12 555,27 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

10.2 Création d'un code budgétaire pour l'acquisition d'œuvres
d'art locales

12-09-346 ATTENDU que Saint-Donat regorge d'artistes aux talents indéniables ;

ATTENDU la participation financière et technique constante de la Municipalité afin d'encourager et de mousser la création donatienne ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite aller plus loin et accroître son implication en cette matière ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de créer un code budgétaire relatif à l'acquisition d'œuvres d'art produites par des artistes donatien et d'y verser un montant de 2 000 \$ pour l'année en cours. Afin d'encadrer le processus quant à la sélection des œuvres, une politique pourra bien entendu être mise en place.

10.4 Demande d'aide financière par Centraide Gatineau-Labelle
Hautes-Laurentides – campagne 2012

Point retiré.

10.5 Demande d'aide financière par le Club de motoneige Saint-
Donat – campagne promotionnelle 2012-2013 en Ontario

12-09-347 ATTENDU la campagne de promotion annuelle du Club de motoneige notamment pour la réalisation d'une carte des sentiers ainsi que l'amélioration du site Internet de cet organisme ;

ATTENDU que l'an dernier, la contribution municipale ainsi que celle de près de 30 entreprises a permis l'accroissement notable des visites sur ledit site Internet ;

ATTENDU que la Municipalité désire à nouveau s'impliquer comme organisme commanditaire ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de verser un montant de 3 500 \$ au Club de motoneige de Saint-Donat dans le cadre de sa campagne de promotion annuelle pour la saison 2012-2013 en Ontario.

10.6 Demande d'aide financière dans le cadre d'une campagne
publicitaire en collaboration avec les stations de ski Mont-
Garceau et La Réserve

12-09-348 ATTENDU la demande soumise par la Commission de développement économique de Saint-Donat de concert avec les stations de ski situées sur notre territoire ;

ATTENDU que la contribution de la Municipalité permettrait notamment l'affichage d'un panneau géant sur l'autoroute 15 ainsi qu'à l'intersection des autoroutes 25 et 640 de même que la création d'un lien internet pour la mise en valeur des activités d'hiver à Saint-Donat ;

ATTENDU l'implication financière confirmée par lesdites stations de ski ainsi que la Commission de développement économique de Saint-Donat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de verser un montant maximal de 5 000 \$ à la Commission de développement économique de Saint-Donat dans le cadre d'une campagne publicitaire en collaboration avec les stations de ski Mont-Garceau et La Réserve pour la saison hivernale prochaine.

10.7 Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux manifestations touristiques et culturelles du CLD Matawinie

12-09-349

ATTENDU l'intention de la Municipalité de créer un festival d'hiver notamment compte tenu de la popularité que connaît l'événement *Plaisirs d'hiver* depuis sa mise en place par notre Service des loisirs sportifs et culturels ;

ATTENDU l'appel de projets lancé par le Centre local de développement de la Matawinie dans le cadre du Fonds de soutien aux manifestations touristiques et culturelles ;

ATTENDU qu'afin de compléter cette démarche, la Municipalité doit confirmer par voie de résolution, sa participation financière pour cette activité ;

ATTENDU que la Municipalité désire solliciter d'autres partenaires financiers de manière à consolider la gamme d'activités offertes au cours de ce futur événement ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de confirmer, de façon officielle, l'intention de la Municipalité quant à la création de l'événement *Féerie d'hiver à Saint-Donat*, les 2 et 3 février 2013 et, par le fait même, l'injection de fonds suffisants pour en permettre l'organisation.

11. Période d'information

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- o Feu survenu à l'aréna municipal

13. Fermeture de la séance

12-09-350 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 19 h 15.

Michel Séguin
Secrétaire-trésorier et
directeur général

Richard Bénard
Maire